

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS du 7 novembre 2023

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Conseillers présents : Mmes Aurélie MENG et Déborah FEGER.

Excusé : Mme Marie-Paule GAEHLINGER et M. Jean-Loïc GUILLAUME

Conseillers enfants présents : Ethan HUHNE, Aurélien JOST, Evan PINTO, Marius HOLTZSCHERER, Mathilde BACH, Clémentine FOINANT, Kenza BRAHEM, Melina GANGLOFF, Anna GUILLAUME, Lana WEIL, Gabin E SILVA et Adam GABRIEL.

ORDRE DU JOUR

- I. Mot d'accueil
- II. Désignation d'un secrétaire de séance
- III. Installation des conseillers municipaux enfants
- IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un adjoint au maire
- V. Rôle et mission du conseil municipal des enfants
- VI. Echange sur les thèmes de l'année 2023/2024
- VII. Photo du nouveau conseil (remise du diplôme de jeune conseiller)

Monsieur le maire, William PICARD, ouvre la séance à 16h35 après s'être assuré du quorum.

I. Mot d'accueil.

Monsieur le Maire accueille tous les participants en leur souhaitant la bienvenue. Il se présente aux nouveaux conseillers enfants ainsi que les élus qui l'accompagnent dans son mandat.

II. Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Déborah FEGER est désignée secrétaire de séance.

III. Installation des conseillers municipaux enfants.

Chaque conseiller enfant s'est ensuite brièvement présenté et a pu, s'il le souhaitait, évoquer ses grands souhaits de réalisation de projets.

Les conseillers enfants ont été symboliquement installés dans leurs nouvelles fonctions par la remise de l'écharpe tricolore par le Maire et le diplôme de conseiller municipal enfant.

IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un(e) adjoint(e) au maire.

Le maire doit porter l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de ses fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif (mariages, commémorations...).

L'écharpe tricolore " peut se porter soit en ceinture soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col, par différenciation avec les parlementaires.



Port en ceinture

Bleu vers le haut



Port en écharpe

Bleu vers col



Il convient de distinguer Monsieur le Maire des adjoints. Pour ce faire, il faut regarder les glands qui pendent de l'écharpe. S'ils ont des franges d'or, c'est le Maire. Si elles sont en argent, alors c'est un adjoint ou un conseiller municipal.

Le collier est un autre attribut du Maire ou des adjoints. Il est plus rarement porté et la différence entre maire et adjoint est la même (médaille couleur Or pour le Maire et Argent pour les adjoints).



V. Rôle et mission du conseil municipal des enfants.

Madame MENG, élue en charge du conseil municipal des enfants, a ensuite rappelé la mission du conseil municipal des enfants (CME).

Le CME réunit les enfants monswillérois de cours moyen 1^{ère} année (CM1) et 2^e année (CM2) qui sont élus au sein de l'école par leurs camarades en respectant la parité garçons/filles et le nombre de 6 par classes. Le CME est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Les conseillers enfants sont invités à donner leurs opinions sur les sujets de leur quotidien. Ce conseil a aussi et essentiellement pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté, d'apprentissage des notions de la démocratie et de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune. Les conseillers enfants seront ainsi invités à participer à toutes les cérémonies commémoratives de la commune (11 novembre, 8 mai et 14 juillet) avec l'accord de leurs parents.

La fréquence des conseils municipaux est d'un par trimestre soit 3 par an dans la salle du conseil municipal et n'excède pas une heure.

- 1^{er} conseil : Il a lieu courant novembre. Il correspond à l'installation du conseil municipal.
- 2^e conseil : Il a lieu courant février et est axé sur les projets.
- 3^e conseil : Il a lieu courant juin. Ce dernier conseil correspond au bilan de fin d'année.

Le mandat d'un jeune conseiller est de deux ans et se base sur l'année scolaire, c'est à dire du mois de septembre au mois de juillet.

Des supports pédagogiques (droits et devoirs du citoyen, être citoyen dès le plus jeune âge, les symboles, la devise et les principes de la république ainsi que le fonctionnement de celle-ci) ont été distribués aux conseillers enfants.

VI. Echange sur les thèmes de l'année 2023/2024.

Pour les activités de l'année 2023-24, il pourrait y avoir dans l'ordre chronologique :

- expression des vœux le 12 janvier à la cérémonie des vœux du Maire,
- la visite du tribunal judiciaire de Saverne et de la gendarmerie en février sous réserve de l'actualité du moment. La date privilégiée est le mercredi 14 février tout en s'autorisant les mercredis 7 et 21 février 2024.
- une présentation des moyens de secours,
- une action avec la flamme olympique selon les possibilités du moment.

La parole a été laissée, de façon libre, aux conseillers enfants pour s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent et qui sont listés ci-dessous :

- Amélioration des équipements sportifs à l'école
- Vitesse importante des voitures et les nuisances sonores (musique dans les voitures). Ce sont des incivilités vécues au quotidien.
- Installation de ralentisseurs dans la commune pour limiter la vitesse

- Amélioration de l'éclairage à la sortie de l'algeco du périscolaire
- Augmentation de la fréquence de ramassage des déchets
- Installation d'une fontaine à eau au parc
- Plantation d'arbres
- Améliorer et dynamiser la commune
- Aider les gens et écouter leurs idées
- Dans le cadre de l'action sur les secours, expliquer et présenter les différents numéros d'aide et d'urgences (ex : 15, 17, 18, 112)

L'ensemble de ces thèmes fera l'objet d'une étude par les élus en charge de l'animation du conseil municipal des enfants pour en décliner les actions à réaliser et celles qui ne pourront pas l'être.

VII. Photo du nouveau conseil.

A l'issue de ces débats, une photo de groupe a été réalisée.

Le Maire a remercié les conseillers et a levé la séance à 17H30.

Les enfants seront invités en décembre à une séance de préparation de leurs vœux.

